



PROCES-VERBAL BUREAU SYNDICAL – LUNDI 30 JUIN 2025

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis au siège du syndicat à Pomeys le lundi 30 juin 2025 à 14h30.

Les Membres du Bureau :

Présents : Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Huguette DRID, Eric GONZALEZ, Joseph VOLAY, Bruno BASSON, Michel CHARMET.

Excusé : André MOINE

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ : Julie PAILLÉ, Fabrice BARONNIER

SAFEGE : Pascal DINET, Jean-Christophe COLONNA, Loïc LE MENN

Excusée :

SUEZ : Caroline DUPEUBLE

Christophe MONTVERNAY, Sandra RABY et Angélique RIBEYRON ont également assisté à la séance.

Monsieur CHAVEROT ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

Après le vote à l'unanimité de ce dernier et la désignation de Monsieur Michel CHARMET en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

Relevé des décisions du Président

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

Implantation d'une antenne de téléphonie sur le site de Chevrières

Monsieur le Président informe les élus que le Syndicat a été sollicité par « Free mobile » pour l'installation d'une antenne de téléphonie sur le site du réservoir de CHEVRIERES. L'objectif pour Free mobile est de couvrir une zone blanche.

Cet équipement d'une hauteur de 36 mètres pourra être utilisé par d'autres opérateurs.

Le projet se situe sur la parcelle cadastrée B n°705.

Il est proposé au Syndicat de conclure un bail de 12 ans avec un loyer annuel de 2 000 € indexé selon l'indice de référence des loyers.

Il est précisé qu'à ce jour ce projet n'a pas soulevé d'opposition de la part des riverains ou des habitants de la commune.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Mission d'assistance foncière – approbation du choix de l'entreprise et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché

Monsieur MONTVERNAY rappelle la délibération, en date du 22 mars 2024, par laquelle le Bureau Syndical décidait de lancer une consultation pour la mission d'assistance foncière et autorisait Monsieur le Président à lancer la consultation.

4 entreprises ont déposé une offre : FCA, EURYECE, MARCELEON, C-FONCIER.

La proposition du cabinet EURYECE se classe en 1^{ère} position devant le cabinet FCA 2^{ème}, MARCELEON 3^{ème}. Le cabinet C-FONCIER se classe 4^{ème}.

2 candidats, EURYECE et FCA se détachent en obtenant une note totale > 90 points.

MARCELEON et C-FONCIER ont été distancés sur le critère « valeur technique » puis sur le critère « prix ».

EURYECE a présenté le meilleur « mémoire technique ». Il fait la différence par rapport à FCA sur ce critère en présentant un mémoire moins stéréotypé et plus adapté au service et en prenant des exemples de rendu.

Sur le critère « prix », les candidats FCA (2^{ème}) et EURYECE (1^{er}) sont très proches au regard de la simulation proposée.

C-FONCIER présente la proposition financière la plus onéreuse.

La durée de ce marché sera d'un an renouvelable éventuellement 3 fois avec un maximum annuel de 60 000 €.

	EURYECE	FCA	MARCELEON	C-FONCIER
Notation du prix sur 60 points	60	59.07	48.84	37.16
Valeur technique sur 40 points	34.4	32.4	27.6	26.4
TOTAL	94.40	91.47	76.44	63.56
Classement	1	2	3	4

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise EURYECE.

Câble de télétransmission (Tranche n°4) – Approbation du choix de l'entreprise et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le Marché

Monsieur MONTVERNAY rappelle à l'assemblée la décision du Bureau du 3 février 2025 de lancer la procédure de consultation des entreprises pour une 4^{ème} tranche de renouvellement du câble de télétransmission entre Ste Catherine et Larajasse.

Monsieur COLONNA présente à l'Assemblée le rapport d'analyse.

Deux offres ont été remises :

- Groupement CHOLTON/SERP
- Groupement FONT TP/EQUANS

Tableau récapitulatif de l'analyse des offres :

	CHOLTON - SERP	FONT TP - EQUANS
Notation du prix sur 40 points	37.35	40
Valeur technique sur 60 points	60	52.80
TOTAL	97.35	92.80
Classement	1	2

Après une phase de négociation, l'offre ultime proposée par le groupement FONT TP/EQUANS pour un montant de 248 303,84 € HT est la plus pertinente.

Monsieur MONTVERNAY précise que la somme de 330 000 € a été inscrite au Budget 2025.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement FONT TP/EQUANS.

Outil prédictif de gestion patrimoniale Leakmited – autorisation à Monsieur le Président de signer le marché

Monsieur CHAVEROT rappelle la délibération en date du 22 novembre 2024 par laquelle le Bureau Syndical décidait de doter le Syndicat d'un outil prédictif de gestion patrimoniale permettant de disposer des fonctionnalités suivantes :

- Un module de sélection qui permet au service de configurer et de créer différents scénarios de renouvellement en fonction de nombreux critères.
- Un module de classement dans lequel les canalisations prioritaires sont classées à la fois en fonction de score attribué dans le module de sélection mais aussi en fonction des prédictions de l'intelligence Artificiel.
- Un module de planification permettant la réalisation d'un calcul estimatif du coût des travaux.
- Un module interactif qui permet d'avoir des informations importantes et immédiates sur le patrimoine.

Monsieur le Président rappelle le coût de cet outil qui se monte à 99 000 €HT sur 3 ans.

Il précise que ce projet a fait l'objet d'une demande d'aide financière auprès des Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne. Le Syndicat espère obtenir une subvention de 50 %.

Monsieur CHAVEROT propose de conclure un contrat innovant avec l'entreprise LEAKMITED pour réaliser cette prestation comme le prévoit le Code de la Commande Publique (article L 2172-3 et R 2122-9-1).

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise LEAKMITED.

Renouvellement des équipements dans le cadre du contrat de concession - année 2024

Madame RIBEYRON présente le suivi du renouvellement pour l'exercice 2024 entériné par Monsieur GOUTAGNY, vice-président en charge du contrat d'affermage.

Il est rappelé aux membres du Bureau que sur le nouveau contrat de Concession de Service Public, il convient de ne plus raisonner en « dotation » avec un montant pour réaliser du renouvellement électromécanique mais en opérations de renouvellement patrimonial, en distinguant :

- les opérations programmées selon un planning annuel,
- les opérations non programmées relevant de la Garantie (risques et périls).

Bilan du renouvellement électro mécanique :

- ▶ 35 opérations ont été réalisées en 2024 pour un montant de 408 070,90 €
 - ✓ 32 opérations du programme 2023 ont été finalisées
 - ✓ 3 opérations concernent le programme 2024.
- ▶ 15 opérations réalisées par anticipation pour un montant de 135 444,35 €.
- ▶ 14 opérations relevant de la garantie pour un montant de 70 817,66 €.
- ▶ 7 opérations pour un montant de 33 521,87 € n'ont pas été réalisées et devront l'être en 2025.

Les principales opérations réalisées par SUEZ :

- ▶ Renouvellement de la pompe 1 à Chassagny
- ▶ Renouvellement du débitmètre électromagnétique à Grigny 1
- ▶ Renouvellement du moteur et de la pompe 1 à St Didier 2

Bilan du renouvellement des compteurs et débitmètres de sectorisation :

- ▶ Aucune opération prévue au programme en 2024, mais :
 - ✓ 22 opérations de 2023 ont été finalisées pour un montant de 30 196,14 €
 - ✓ 33 opérations ont démarré par anticipation pour un montant de 19 776,31 € et concernent le programme 2024.
- ▶ Aucune opération dans le cadre de la garantie.

Bilan du fonds de travaux :

Le nouveau contrat de concession prévoit la mise à disposition d'un « fonds de travaux », pourvu d'une dotation de 30 000 € par an.

Cette somme est destinée à financer la réalisation de travaux en accord avec le concessionnaire.

Pour l'exercice 2024, le bilan du fonds de travaux s'établit ainsi :

Dotation annuelle actualisée pour 2024	Solde année précédente 31/12/2023	Travaux réalisés	Montants	Solde au 31 décembre 2024
36 981 €	-21 408 €	Reprise des enrobés devant le local HT à la station de pompage de la Condamine	4 010,44 €	2 592,50 €
		Télésurveillance : Rampeaux (Bussières), Réservoir les Barnattes (Souzy) et compteur vente à région Tarare (Joux)	8 970,06 €	

Il est proposé la réalisation de travaux de réfection de voirie à la station de la Condamine pour 4 010,44 € ainsi que le renouvellement d'équipements de télé-surveillance à Bussières et au niveau d'un compteur de vente en gros pour 8 970,06 €.

Le Bureau Syndical valide ces propositions.

Dotation du fonds de travaux pour l'exercice 2025

La dotation du fonds de travaux pour l'exercice 2025 est détaillée ci-dessous :

K au 1/01/25	K au 1/07/25	K moyen 2025	Dotation actualisée 2025	Dotation 2025 + Solde
1,3136	1,1163	1,2150	36 450 €	39 042,50 €

Chemin de la performance du réseau : application d'une pénalité au concessionnaire au titre du rendement et de l'ILP 2024

Conformément au contrat, une pénalité est appliquée au concessionnaire lorsque les engagements de performance ne sont pas respectés.

Madame Angélique RIBEYRON présente les données de performance du réseau pour 2024 :

L'Indice Linéaire de Perte :

- Engagement du contrat pour l'année 2024 : ILP : 1,75 m³/j/km
- ILP pris en compte : **1,80 m³/j/km***

Montant de la pénalité selon l'article 15.2 du contrat : 9 777,10 €

Le rendement du réseau :

- Engagement du contrat pour l'année 2024 : Rendement : 74,7 %
- Rendement pris en compte : **75,66 %***

Pas de pénalité selon l'article 15.2 du contrat.

****Il est rappelé l'engagement du Syndicat d'écarter le tronçon de DN 800mm dans le calcul du chemin de la performance réseau.***

Monsieur MONTVERNAY indique que le secteur problématique du DN 800 mm (env 900 m) a fait l'objet d'un plan d'actions en plusieurs points :

- 1 / Réparation des fuites issues d'une campagne de recherche de fuites au gaz (hélium),
- 2 / Mise en place d'un équipement de comptage pour évaluer et suivre les éventuelles fuites sur ce tronçon.
- 3 / Installation de vannes motorisées permettant de limiter les variations de pression au démarrage et à l'arrêt des pompes de St Didier II.
- 4 / Réalisation d'une nouvelle campagne de recherche de fuites au gaz.
- 5 / Suivi régulier de la performance de ce tronçon.

La perte générée par ce secteur en 2024 est évaluée à 78 000 m³.

Récapitulatif :

Exercice 2024	Montant pénalité
Indice linéaire de perte	9 777,10 €
Rendement	0 €
TOTAL	9 777 ,10 €

Il sera proposé au prochain Bureau Syndical des actions à entreprendre pour consommer cette pénalité.

Le Bureau Syndical valide ce montant et cette proposition.

La performance du centre d'appel

Le contrat prévoit un taux de prise d'appel égal à 87 % minimum en moyenne par semestre. Il est rappelé que ce taux était de 85 % dans le précédent contrat.

Le centre d'appel a réalisé la performance suivante :

1 ^{ier} semestre	2 ^{ième} semestre
85,04 %	84,82 %

Le contrat prévoit également un engagement sur le temps d'attente qui doit être de 180 secondes maximum (moyenne sur l'année).

Pour l'année 2024 le temps d'attente a été de 199 secondes.

Les objectifs du contrat ne sont pas respectés

- ▶ Pénalité concernant le taux de décroché : 200 € pour 0,1% d'écart soit 8 400 €
- ▶ Pénalité concernant le temps d'attente : 30 € par seconde supplémentaire soit 570 €

Soit une pénalité pour l'exercice 2024 de 8 970 €, auquel il convient de rajouter le solde au 31/12/2023 qui se montait à 1 200 €.

Il sera proposé au prochain Bureau Syndical des actions à entreprendre pour consommer cette pénalité.

Le Bureau Syndical valide ce montant et cette proposition.

Bilan financier annuel suite à l'adhésion de Bussièrès-Ste Agathe

Monsieur MONTVERNAY porte à la connaissance de l'Assemblée le bilan financier annuel effectué pour les communes de Bussièrès et de Ste Agathe en Donzy.

Il est rappelé que le total des dépenses réalisées par le Syndicat pour remettre à niveau le service sur ces communes se monte à 3 789 494,15 €.

Les recettes perçues à ce jour (fin 2024) s'élèvent à 1 985 972,31 € dont 1 130 000,00€ de solidarité du Syndicat.

Il reste à percevoir la somme de 1 803 521,84 €, ce qui correspond environ à 13 années de différenciation tarifaire du prix de l'eau au regard de la part syndicale perçue annuellement sur ces communes.

Monsieur MONTVERNAY précise que la recette supplémentaire en 2024 a été de 133 148,26 €, en recul de 13 204 € par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par le recul des volumes facturés (-3 182 m³) et par le maintien d'un tarif identique pour les abonnés de Bussièrès-Ste Agathe en 2024, alors que la tarification de la part Syndicale progressait pour les autres abonnés du Syndicat.

Tendance sur l'évolution du prix de l'eau

Monsieur le Président sensibilise les membres de l'Assemblée sur les prochaines orientations tarifaires de la part syndicale au 1^{er} janvier 2026.

A ce jour, l'inflation annuelle « générale » est relativement mesurée +0,7 % de mai 2024 à mai 2025. Cette situation masque des contrastes importants sur cette période puisque l'énergie a baissé de 8 % tandis que la consommation « alimentaire » a progressé de 2.5%.

Pour la part SUEZ, Christophe MONTVERNAY indique que celle-ci devrait être relativement stable, au moins sur la première partie de l'année.

Des simulations seront proposées à la prochaine réunion de bureau concernant l'évolution de la part Syndicale.

Informations générales sur l'activité du Syndicat

➤ Information sur les procédures de marché en cours : Renouvellement des marchés de travaux

✓ Marché principal : procédure formalisée restreinte

- En ligne sur la plateforme de dématérialisation Klekoon depuis le 3 avril.
- Les entreprises avaient jusqu'au 5 mai pour déposer leur candidature.

- 6 candidatures ont été reçues et, à l'issue de l'examen de celles-ci, 5 entreprises ont été retenues le 5 juin dernier : SOGEA, STRACCHI-ALBERTAZZI, SADE, RAMPA, PETAVIT.
- Ces entreprises ont été autorisées à télécharger le DCE et à formuler une offre pour le mardi 9 septembre 2025 à 12h00.

✓ Marché secondaire : appel d'offre ouvert

- En ligne depuis le 11 juin dernier,
- Remise des offres le lundi 8 septembre 2025 à 12h00

➤ Information sur le problème survenu au niveau de la station de pompage à St Didier 2 :

Dans la nuit du 3 au 4 juin dernier, un gros incident a eu lieu à la station de pompage de St Didier 2, les deux pompes en service ont été détériorées et sont hors service actuellement

Julie PAILLÉ et Florent LAVASTRE (SUEZ) donnent l'analyse de cet incident :

- ✓ Constat le 4 juin au matin : les pompes de St Didier II sont hors service et le réservoir s'est vidé.
- ✓ Causes diagnostiquées :
 - Les pompes de Chassagny n'ont pas démarré car la vanne hydraulique de St Didier 2 est restée en position semi-ouverte ce qui a interdit le remplissage du réservoir.
 - Il n'y a pas eu d'envoi d'alarme de niveau très bas, les pompes de St Didier 2 ont donc continué de fonctionner. Le relais électromécanique de protection de pompe n'a pas fonctionné. L'évènement déclencheur est probablement un orage qui a eu lieu l'après-midi du 3 juin.
 - Un rapport d'expertise est actuellement en cours pour valider cette hypothèse.
- ✓ Plan d'actions mis en place par l'Exploitant :
 - Diagnostics.
 - Forçage de la chaîne n°1 et ouverture de l'interconnexion avec Saône-Turdine pour garantir l'alimentation en eau des abonnés.
 - Remplacement de l'interrupteur à flotteur.
 - Mise en service d'une pompe (prévue dans le Plan Patrimonial de renouvellement).
 - Création d'une alarme de niveau bas et d'une alarme de pompage sans débit.
 - Remplacement d'une protection moteur et installation de relais sonde de température pompes et moteurs indépendants des relais de protection.
- ✓ Plan d'actions à venir :
 - Diagnostic de réparation des pompes.
 - Remplacement des pompes endommagées.
 - Duplication des alarmes sur les autres stations et tests.
 - Révision du processus d'exploitation.
 - Contrôles des équipements critiques.
 - Etudes foudres sur tous les sites.

Actuellement, les besoins du Syndicat sont assurés intégralement par les 2 chaînes élévatoires. Le délai de fourniture d'une pompe neuve est d'environ 20 semaines.

Cet évènement a confirmé la nécessité de mettre en place un 3^{ème} groupe de pompage avec une fonction sécurisée.

Compte rendu des travaux en cours

Monsieur COLONNA commente le document concernant l'avancement des travaux en cours.

Questions diverses

➤ Interconnexion avec les collectivités voisines :

Monsieur le Président évoque la réflexion sur le développement de la sécurisation en eau potable des 6 collectivités (Eau du Grand Lyon ; Vienne-Condrieu-Agglo ; Saône-Turdine, Rhône-Sud ; St Etienne Métropole et le Syndicat). Il relate les différents échanges et les réunions à venir.

Il rappelle que l'objectif de cette étude est de garantir la sécurité de l'approvisionnement à l'horizon 2050. Il propose de financer, à hauteur de 6 575 €, un complément d'étude pour caractériser les aménagements techniques à créer. L'objectif à terme étant d'avoir un projet d'ensemble viable et concret à présenter aux éventuels financeurs.

➤ Information sur le projet d'adhésion de la commune de GRAMMOND :

Monsieur CHAVEROT expose la situation aux membres du Bureau. A ce jour la commune n'a pas délibéré pour :

- Adapter la date d'adhésion sur celle adoptée par le Comité Syndical le 21 mars dernier, à savoir une intégration au 1^{er} janvier 2028,
- Entériner la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée nécessaire pour commencer les travaux.

Il rappelle la demande de Saint Etienne Métropole d'étudier les conditions techniques et financières pour intégrer la commune de Marcenod au Syndicat. Ce projet peut impacter le scénario d'intégration de la commune de GRAMMOND initialement proposé (*Alimentation du Syndicat par le réservoir de Manissol*).

Des solutions plus avantageuses techniquement (et financièrement ?) peuvent être envisagées avec Saint Etienne Métropole. Monsieur CHAVEROT énonce les propositions qu'il a soumis à SÉM dans son courrier du 31 mars dernier.

Les élus de Grammond ont rencontré Messieurs CHAVEROT et MONTVERNAY le 23 juin dernier au Syndicat. Face aux nouveaux enjeux entrant dans la réflexion et aux diverses interrogations, Monsieur le Président rappelle aux élus que la commune va continuer d'exercer sa compétence « eau » au-delà du 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu des circonstances, Monsieur CARTERON, maire de Grammond, estime qu'il convient de temporiser et d'attendre la finalité des études. Il informe que les élus se réuniront prochainement pour évoquer ce dossier.

➤ Prochaine réunion bureau : le lundi 29 septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.